

 Arborescence 2¹	
Montant minimal de versement initial	1 500 €
Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat	NA
Frais annuels	
Frais de gestion du contrat	
Frais des supports	
Support fonds euros	0,90% maximum
Support unités de compte	1,00% maximum
Support Eurocroissance	NA
Gestion pilotée	NA
Frais de gestion des unités de compte (propres aux actifs)	
1/ Gestion libre	
Fonds actions ² (moyenne au 31/12/2024)	2,41%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,91%
Fonds de capital-investissement (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
Fonds immobilier ⁴ (moyenne au 31/12/2024)	2,38%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,43%
Fonds mixtes (moyenne au 31/12/2024)	2,04%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,76%
Fonds monétaires (moyenne au 31/12/2024)	0,51%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,05%
Fonds obligations ⁵ (moyenne au 31/12/2024)	1,28%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,40%
Fonds spéculatifs (moyenne au 31/12/2024)	2,26%
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	0,78%
Autres (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
2/ Gestion pilotée	
Mode de gestion n°1 (moyenne au 31/12/2024)	NA
<i>Dont taux de rétrocessions de commissions³</i>	NA
Autres frais annuels	
Frais forfaitaires	NA
Frais proportionnels	NA
Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)	
Frais sur versement	4,75%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en €)	0,00%
Frais d'arbitrage (exclusion des frais liés aux options de gestion)	
Proportionnels ou forfaitaires	0,80%, plafond à 250€/arbitrage
Nombre d'arbitrages gratuits/an	1
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0,00%
Frais sur les versements de rente	0,00%
Frais de rachat	0,00%

NA : non applicable

¹= Le tableau indique les principaux frais du contrat d'assurance vie ou de capitalisation constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

² = la catégorie « fonds actions » (OPC de type actions) inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs (actions et obligations en direct).

³= part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

⁴= la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI, les SCI et autres FIA Immobilier.

⁵= la catégorie « fonds obligations » concerne les OPC de type obligations.

Generali Vie, Société anonyme au capital de 341 059 488 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 602 062 481 RCS Paris
N° d'identifiant unique ADEME FR232327_01NBYI - Siège social : 2 rue Pillet-Will - 75009 Paris
Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.